

Ressources propres : une taxe carbone aux frontières et une taxe numérique avant 2023

Publié le 27 juillet 2020

En plus de la taxe sur les déchets plastiques, Début 2021, la Commission envisage d'autres taxes pour financer le plan de relance. Elle va ainsi faire des propositions sur un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et sur une redevance numérique.

Ces deux taxes entreront en vigueur au plus tard le 1er janvier 2023. Soutenus par le Medef, ces mécanismes aideront à rembourser les fonds empruntés par la Commission.

Par ailleurs, une taxe sur les transactions financières et une révision du système d'échange de quotas d'émission (ETS), éventuellement étendu à l'aviation et au transport maritime, sont également envisagées.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)